FFSA

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE TOUT TERRAIN

Association Groupement AGORA TT des Organisateurs de Rallyes Tout-Terrain

REGLEMENT PARTICULIER

67ème RALLYE TOUT TERRAIN

DES CIMES

1-2-3 septembre 2023

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE NOUVELLE AQUITAINE SUD

ASAC BASCO-BEARNAIS

ECURIE DES CIMES

PROGRAMME - HORAIRES

7 Août 2023		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
23 Août 2023	00h00	Clôture des engagements tous Concurrents
29 Août 2023	16h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire : Café de l'EUROPE – place des allées – MAULEON
1 Sept 2023	10h00 à 13h40	Vérifications administratives : Hotêl Bouchet à Licq (salle restaurant)
1 Sept 2023	10h20 à 14h00	Vérifications techniques : Hotêl Bouchet à Licq (parking)
1 Sept 2023	13h10	1ère réunion du Collège : PC Course Mairie de Mauléon
1 Sept 2023	14h10	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ére étape. Le tableau d'affichage officiel sera de type virtuel. Un QR code sera a disposition des concurrents
1 Sept 2023		Briefing concurrents : Briefing papier remis à la prise des road books
1 Sept 2023	15h00	Départ du rallye, sortie parc fermé Licq
1 Sept 2023	16h56	Arrivée 1er étape, entrée parc fermé fronton Mauléon
1 Sept 2023	20h00	Résultats de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape
2 Sept 2023	07h45	Départ 2ème étape, sortie parc fermé fronton Mauléon
2 Sept 2023	18h23	Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé fronton Mauléon
2 Sept 2023	21h00	Résultats de la 2éme étape et ordre et heures de départ de la 3éme étape
3 Sept 2023	07h45	Départ 3ème étape, sortie parc fermé fronton Mauléon
3 Sept 2023	13h10	Arrivée 3ème étape, entrée parc fermé fronton de Tardets
3 Sept 2023		Affichage des résultats 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
3 Sept 2023	15h30	Remise des prix place de Tardets

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS en qualité d'organisateur administratif et l'ECURIE des CIMES en qualité d'organisateur technique organise les 1 - 2 et 3 Septembre 2023, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

67ème RALLYE TT DES CIMES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° en date

Comité d'organisation Présidents **:** *ASAC : Joël DOVALE / Ecurie : Philippe PEREZ*

Organisateur Administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS – 1 Bd Aragon – 64000 PAU / Tel : 05 59 27 31 89
http://**www.asac-bascobearnais.asso.fr.**
Organisateur Technique : Ecurie des Cimes – BP 1 – 64570 LICQ ATHEREY / Tel : 06 80 08 07 01
http://**www.ecuriedescimes.com**

Permanence du rallye :
Jusqu'au 31 août Au siège de l'ASA à Pau / Tel : 05 59 27 31 89
1 septembre PC Course Mauléon / Tel : 05 59 28 18 67
2 septembre PC Course Mauléon / Tel : 05 59 28 18 67
3 septembre PC Course Tardets / Tel : 05 59 28 55 90

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 405
DATE : 02 juin 2023

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	LORRE	Joseph	10935	1202
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	TARRAUBE	Michel	10618	1003
"	DUBORD	Alain	10156	1003
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1003
Directeur de course adjoint DC « nouveau départ »	GROLLEAU	Christian	8049	1003
Adjoint Directeur de course / délégué ES-PC	ROUGIER	Hugues	13220	1013
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	PERROT	Elisabeth	6597	1504
Adjoint Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302	1003
"	LAGIERE	GILLES		1003
"	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	PERARNAUD	Loïc		1003
"	DUBOY	Philippe	123400	1010
"	PERRIN	Eric	29996	1003
Adjoint Directeur de course tricolore	PERROT	José	6570	1504

Adjoint Directeur de course OTT	HERBERT	Jacky	12549	1101
Adjoint Directeur de course Damier	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	FOURCADE	Alexandre	28760	1006
''	BATARD	Patrick	146650	1013
''	PETINGER	Jean-Marc	236553	0914
Commissaire technique Rallye 2	MARIE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1003
''	CRABERO	Karine	139977	1003
''	MARCHAND	Lauren	168394	1003
Responsable Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604	1003
Médecin PC	A définir			
Responsable classements	BOUGEOIS DUCROCQ	Monique Frédérick	132559 19399	1004 1004
Jude de fait, contrôle PUBS	ROUX	Gilles	1482	1504
Chargé relation presse	AROSTEGUY	Christophe		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 67éme RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2023
- Le challenge Rallye 2 roues motrices Rallye TT 2023
- Le Trophée Rallye 4x4 Rallye TT 2023
- Le Challenge SSV Rallye TT 2023
- Le trophée des Copilotes Rallye TT 2023
- Le trophée des Copilotes 2 roues motrices Rallye TT 2023
- Le trophée des Copilotes Rallye 4x4 Rallye TT 2023
- Le trophée des Copilotes SSV Rallye TT 2023
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérification administrative : le 01 / 09 / 2023 de 10h00 à 13h40
Hotêl Bouchet à Licq (salle restaurant)

Vérification technique : le 01 / 09 / 2023 de 10h20 à 14h00
Hotêl Bouchet à Licq (parking)

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LARRAGNEGUY – Route Alos – 64470 TARDETS
Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 67ème RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 23/08/2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS – 2 place Royale – 64000 PAU

Tel : 05 59 90 29 09 Mail : **asacpau@orange.fr**

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 euros**
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC BASCO-BEARNAIS recevront un chèque de 50 € (10%) délivré par l'ASAC BASCO-BEARNAIS lors des vérifications administratives.

Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur road-book, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ECURIE DES CIMES.**

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Il ne sera délivré qu'une plaque de véhicule d'assistance numérotée par voiture engagée. Seuls les véhicules d'assistance dont la plaque sera collée sur le pare brise seront autorisés à rentrer dans les parcs d'assistance. La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans l'un des parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 67ème RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES représente un parcours total 280,13 kms, dont 178,05 kms de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102,08 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont : SALHAGAGNE / LAPITXAGA / ASKUNAMENDI / ST GREGOIRE URDINARBE / SATXAGA / TROIS-VILLES-MADELEINE

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Rappel : le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Mercredi 30 AOÜT 2023 de 8h00 à 18h00 pour toutes les ES sauf LAPITXAGA et ST GREGOIRE URDINARBE qui seront autorisées à partir du Jeudi 31 AOÜT 2023 de 8h00 à 18h00.

Chaque équipage recevra (**si règlement joint à la demande d'engagement**) avec la remise des road-books, deux autocollants « reconnaissances » à apposer sur les motos ou les quads et deux bracelets numérotés qu'il devra porter au poignet pendant toute la durée des reconnaissances. SEULS, ces véhicules pourront emprunter les pistes AUTORISEES dans le cadre des reconnaissances.

Tout manquement constaté par des juges de fait, pourra entrainer l'imputation d'une pénalité en temps à l'équipage pris en faute.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Les road books seront distribués au Café de l'EUROPE – place des allées – MAULEON le mardi 29 août à 16h00 avec les deux bracelets pour pilotes/copilotes et les deux autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules) seront remis avec les road books.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. *

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE (joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement) .

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.
Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 12 320 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 80 équipages partants soit 9 720 €

Primes d'arrivée pour 100 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	165 €	135 €	100 €						400 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série									
Si au moins 5 partants	590 €	425 €	310 €						5 300 €
Si au moins 10 partants				220 €	195 €				1 660 €
Si au moins 15 partants						175 €	130 €	85 €	1 560 €
total groupe catégorie Championnat	*755 €*	*560 €*	*410 €*	*220 €*	*195 €*	*175 €*	*130 €*	*85 €*	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	*590 €*	*425 €*	*310 €*	*220 €*	*195 €*	*175 €*	*130 €*	*85 €*	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	85 €								1 700 €
Si au moins 5 partants		45 €							900 €
Si au moins 7 partants			40 €						800 €
								Total	12 320 €

Primes d'arrivée pour 80 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série									
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €
total groupe catégorie Championnat	*605 €*	*445 €*	*330 €*	*175 €*	*155 €*	*140 €*	*100 €*	*70 €*	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	*470 €*	*340 €*	*250 €*	*175 €*	*155 €*	*140 €*	*100 €*	*70 €*	
Classes									
Nbre de classes	20								
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €
Si au moins 5 partants		35 €							700 €
Si au moins 7 partants			30 €						600 €
								Total	9 720 €

Primes spéciales :

Un montant de 1000 € sera distribué en *Primes Performance* et *Primes Participation* quelque soit le nombre de partants. Ces primes se répartissent de la façon suivante :

- ***Primes Performance :*** chaque vainqueur de groupe aura dans la spéciale qui lui est attribuée, une prime de 100 euros s'il réalise le scratch.

ES1 SALHAGAGNE	**1er TROPHEE 4X4**	**100 EUROS**
ES2 LAPITXAGA 1	**1er CHALLENGE SSV**	**100 EUROS**
ES3 AZKUNAMENDI 1	**1er CHALLENGE 2 ROUES**	**100 EUROS**
ES4 ST GREGOIRE URDINARBE 2	**1er CHAMPIONNAT T1A**	**100 EUROS**

- ***Primes Participation :***

ES9 SATXAGA 1	**le 35ème temps de la spéciale**	**100 EUROS**
ES10 TROIS-VILLES MADELEINE 1	**le 30ème temps de la spéciale**	**100 EUROS**
ES11 SATXAGA 2	**le 25ème temps de la spéciale**	**100 EUROS**
ES12 TROIS-VILLES MADELEINE 2	**L'avant dernier temps de la spéciale**	**100 EUROS**

Ces primes sont conservées même en cas d'abandon par la suite.
Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.
En cas d'ex æquo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps sur l'ES 1.
En cas de neutralisation ou d'annulation de spéciale, la prime ne sera pas distribuée.
Elles seront attribuées en fonction des classements officiels après pénalités.
Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution de la prime. La prime n'est pas redistribuée.

Trophée :

Un trophée sera remis à chaque catégorie (scratch, groupes et classes) et au minimum à chaque récipiendaire d'un prix en espèces. Une coupe récompensera une équipe de commissaires.

La remise des prix se déroulera le dimanche 3 septembre 2023 à 15h30 sur la Place de TARDETS.